

Régions Afrique de l'Ouest et du Centre/Atelier régional des douanes sur les opérateurs économiques agréés (OEA)

Développer une vision commune

F.A.

Libreville/Gabon

L'ATELIER pour la région Afrique occidentale et centrale (AOC) sur les opérateurs économiques agréés (OEA) a entamé, lundi dernier, ses travaux à l'hôtel Mériden Re-Ndama à Libreville. Coorganisé par la direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI) du Gabon et l'Organisation mondiale des douanes (OMD), cet atelier a pour finalité de faire prendre conscience des outils de l'OMD aux OEA. Le directeur général des Douanes et des Droits indi-

rects du Gabon, Alain Paul Ndjoubi Ossamy, a présidé la cérémonie d'ouverture en présence des représentants des 23 pays des régions de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac), de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO).

« L'enjeu du présent atelier pour les administrations douanières de la région AOC, par le biais du programme Mercator, est de développer une vision com-



Photo : F.A.

L'expert représentant de l'OMD, Georges Cantone. Photo de droite : Les participants à l'atelier régional des douanes sur les opérateurs économiques agréés (OEA).

mune des programmes de conformité OEA et de définir les priorités jugées urgentes dans la réalisation



Photo : F.A.

des activités de mise en œuvre des OEA », a déclaré à cette occasion Alain Paul Ndjoubi Ossamy.

Les travaux vont porter sur plusieurs thématiques. Notamment, la coopération douane-douane, les parte-

nariats douane-entreprises et la coopération entre la douane et les autres organismes gouvernementaux, etc.

« Au sortir de cet atelier, l'idée est de mettre en œuvre un programme d'opérateurs économiques agréés dans chaque région, dans chaque pays de la zone, et de manière à établir des accords de reconnaissance mutuelles qui vont produire pour l'ensemble des parties concernées, afin d'acquiescer davantage de rapidité dans le dédouanement et en terme de facilitation de manière générale », a indiqué l'expert, représentant l'OMD, Georges Cantone.